Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260226-DEL_08DU260226-DE

COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Année 2026 – N°2026-08

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 19 février 2026, adressée individuellement par voie dématérialisée à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16
Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Présents : BARBETTE Olivier (Maire), MARCHAND Sébastien, CHYRA Sarah, HALLOUX Christophe, DUPETITPRÉ Patricia, BADIER David (adjoints), VANNIER Yvonne, JOULAUD Hélène, FÉON Joël, COSNIER Jean-Yves, GODARD Pierre, COURTOIS Karine, BEAUVISAGE Florent, BODIN Aurélie, BAGUET Sébastien

Absent excusé : ROMMEIS Marie-Cécile

Procuration : 0

Mr Florent BEAUVISAGE a été désigné comme secrétaire de séance.

LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTÉ - ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À LA MAINTENANCE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX (EXTINCTEURS)

Nomenclature : 1.7

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment son article L. 5214-16 et L. 1321-1 ;
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et s. ;

VU la délibération N°11-2022 du 10 mars 2022 portant adhésion de la commune au groupement de commandes pour la passation du marché « Maintenance des moyens de secours » pour le lot N°2 « maintenance préventive et corrective des extincteurs mobiles et des systèmes de désenfumage autonomes » pour une durée de quatre ans,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Liffré Cormier Communauté et ses communes membres ont recensé un certain nombre de besoins communs en matière de maintenance des bâtiments communaux et intercommunaux. Ainsi, il est prévu

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260226-DEL_08DU260226-DE

de réaliser un marché commun et de recourir au dispositif du groupement de commandes prévu à l'article L2113-6 et suivant du Code de la commande publique.

En effet, le groupement de commandes assure à ses membres une simplification des démarches et une massification des besoins exprimés assurant ainsi aux acheteurs des économies de temps et d'argent.

Ce marché sera composé des 4 lots suivants :

- Lot 1 Maintenance des systèmes de sécurité incendie ;
- Lot 2 Maintenance des extincteurs mobiles et des systèmes de désenfumage autonomes ;
- Lot 3 Maintenance des ascenseurs ;
- Lot 4 Maintenance des portes automatiques et des portes sectionnelles.

La convention de groupement de commandes est conclue pour une durée de 5 années et désigne Liffré-Cormier Communauté coordonnateur du groupement.

Pour une gestion efficace de la procédure de consultation des entreprises, il est convenu que le coordonnateur signe au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement le marché avec le titulaire retenu sur la base des besoins exprimés par chaque membre. De même, le coordonnateur procèdera à la notification de ce marché au nom et pour le compte des membres du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes pour le LOT N°2 « Maintenance des extincteurs mobiles et des systèmes de désenfumage autonomes » du marché de maintenance des bâtiments communaux et intercommunaux ;
- **APPROUVE** la désignation de Liffré-Cormier Communauté en tant que coordonnateur du groupement ;
- **AUTORISE** M le Maire à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe ainsi que les éventuels futurs avenants ;
- **AUTORISE** M le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché nécessaires pour sa bonne exécution.

Le registre dûment signé.
Pour extrait conforme.
Le Maire (O. BARBETTE)

